

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 août 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 917

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

-----

### ARTICLE 22

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« cette »

le mot :

« l' ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.